

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 33 (1996)  
**Heft:** 1262

**Artikel:** Redevance hydraulique : la poutre des électriciens  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025453>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La poutre des électriciens

*La coalition de la gauche, des verts et des députés des cantons de montagne a eu gain de cause. A l'avenir, les producteurs d'électricité verseront une redevance de 80 francs par kilowatt installé aux collectivités publiques dont ils utilisent l'eau.*

(jd) La houille blanche rapportera quelque 140 millions supplémentaires aux régions alpines. Des moyens bienvenus quand on sait que les mesures d'économie de la Confédération touchent durement ces régions: moins d'argent pour les routes, les chemins de fer privés, l'aide aux investissements; suppression d'emplois au Département militaire fédéral, pour ne citer que ces exemples.

## Commerce ou marchandage?

Les organisations patronales et les sociétés d'électricité se sont opposées à cette hausse et des rumeurs de référendum courent. L'adaptation du montant de la redevance induirait une augmentation du prix de l'élec-

tricité nuisible à l'économie. En réalité la redevance représente environ 2% du coût de l'électricité. Par contre, au cours de la dernière décennie, les marchands d'électricité ont augmenté leur prix de 35%. Il faut donc chercher ailleurs les raisons du coût helvétique de l'électricité et les moyens d'en modérer la hausse.

## Consommateur captif

Le marché de l'électricité est un marché de monopoles: dans chaque région, parfois même chaque ville et bourgade, un seul distributeur fait face aux consommateurs qui n'ont d'autre choix que de payer le tarif imposé. Cette absence de concurrence favorise des prix surfaits par rapport au coût de production et une gestion peu soucieuse de réduire les frais d'exploitation. Perfectionnisme technique, suréquipement et achats au prix fort peuvent être répercutés sans autre sur le consommateur. A noter que nombre de distributeurs, par le biais de leurs bénéfices, alimentent directement les caisses des collectivités publiques: en l'occurrence, consommateur rime avec contribuable.

Ajoutons que les électriciens ont constamment misé sur une croissance de la consommation, quand ils ne l'ont pas stimulée. Ils se retrouvent aujourd'hui avec des contrats à long terme pour des quantités d'électricité supérieures à la demande. Comme le marché international est saturé, ils doivent revendre à perte. D'où le paradoxe qui voit augmenter le prix exigé du consommateur captif dans une situation d'abondance.

## Diversifier et décentraliser

Les solutions? Une rationalisation de la distribution par réduction drastique du nombre des distributeurs avec par conséquent des économies d'échelle dans la gestion. Une gestion confiée à des personnes compétentes et non à des politiciens en fin de carrière récompensés par un fauteuil d'administrateur; une politique active d'encouragement aux économies dans la consommation; une diversification et une décentralisation des sources d'approvisionnement qui permettent de réagir plus souplesment aux variations de la demande.

Les sociétés d'électricité disposent d'une marge largement suffisante pour amortir la hausse de la redevance hydraulique sans mettre en péril l'économie helvétique. Avant de dénoncer la paille de la redevance, qu'ils s'occupent de la poutre de leur propre gestion. ■

## Dossier de l'édito

- Le 6 juin 1971, le peuple (93% de oui) et tous les cantons acceptent un nouvel article constitutionnel sur la protection de l'environnement. Cette même année, l'Office fédéral pour la protection de l'environnement voit le jour, qui deviendra plus tard l'Office de l'environnement, des forêts et du paysage.

- La loi d'application entre en vigueur en 1985, à la suite de conflits violents avec les cantons et les milieux économiques.

- Si on peut noter des améliorations substantielles dans les émissions industrielles et une baisse sensible du taux d'anhydride sulfureux dans l'air, la production de CO<sub>2</sub> liée à la combustion des énergies fossiles reste préoccupante, tout comme celle d'ozone atmosphérique.

- Le trafic routier ne cesse de se développer, ce qui contrecarre les effets positifs des améliorations techniques apportées aux véhicules à moteur.

- Dès 1997 entreront en vigueur des taxes d'orientation sur les composés organiques volatils et l'huile de chauffage extra-légère. Mais le parlement a refusé d'assujettir à de telles taxes les engrais chimiques et les pesticides. La taxe sur le CO<sub>2</sub> qui doit permettre de réaliser les engagements pris par la Suisse au sommet de Rio en 1992 est toujours dans les tiroirs de l'administration.

- Le peuple et les cantons, contre l'avis des autorités, ont accepté l'initiative de Rothenthurm (1987), le moratoire nucléaire (1990) et l'initiative des Alpes (1994).